

UN BUDGET TOURNÉ VERS

Le respect des équilibres financiers a guidé la construction de ce budget 2003, dans une conjoncture économique plutôt défavorable. Dans un objectif de gestion et de préparation de l'avenir de la ville, ce budget est donc marqué par une volonté politique de maîtriser les dépenses de gestion.



l'avenir

Pour cette année 2003 le budget s'équilibre à 40 055 407 € soit 28 580 123 € en fonctionnement et 11 475 284 € en investissement. Ce qui représente par rapport au budget 2002 une diminution de 1,3 %.

L'objectif financier premier pour cette année reste la stabilisation de l'endettement de la ville afin de conserver une marge de manœuvre suffisante pour financer les futurs programmes d'investissement ; la Ville s'étant engagée depuis l'année 2000 dans une politique de désendettement.

Cette volonté municipale se traduit donc par un effort fiscal auquel nous devons tous consentir : c'est pourquoi tout en poursuivant une

politique de services de qualité rendus à la population ermontoise, les impôts locaux augmenteront de 4 %.

Par ailleurs, certains tarifs municipaux seront ajustés au plus près possible de l'augmentation des coûts.

**TABLEAU COMPARATIF
DES IMPÔTS LOCAUX 2002 (EN %)**

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Eaubonne	12,77	17,46	32,33
Franconville	15,95	16,74	119,63
Sannois	15,82	19,75	59,12
Saint-Gratien	13,91	18,64	49,97
Saint-Prix	13,94	15,14	74,47
Taverny	14,86	16,88	43,31
Moyenne nationale	13,81	17,59	42,03
Ermont	13	15,37	74,32

LE BUDGET 2003 : UN BUDGET DE PROJET

La création de nouveaux services, ces dernières années, répondant aux attentes des Ermontois (épicerie sociale, restauration scolaire, logement et habitat, petite enfance, jeunesse...), s'est traduite par l'intégration dans la fonction publique d'agents afin de résorber l'emploi précaire. Cette

résorption, d'autant que certains co-financeurs se désengagent, a un coût qu'il ne faut pas nier. Aussi, pour éviter toute dérive, depuis le 1^{er} janvier 2003, un comité de suivi budgétaire, composé d'élus et d'administratifs, a été mis en place. Il aura en charge le suivi de l'exécution du budget.

Parallèlement, un redéploiement des services est effectué afin de poursuivre les actions menées dans les secteurs prioritaires que sont les services à la population (éducation, social...) et renforcer la cohésion sociale avec notamment l'appui de co-financeurs comme l'Etat, la Région et le Département.



Budget 2003 et intercommunalité

Depuis la création de la communauté de communes, de nombreuses compétences ont été transférées à Val-et-Forêt notamment dans les domaines des transports, de l'insertion et de la formation professionnelle (avec la création de Val-et-Forêt Emploi), de la protection de l'environnement ou encore du développement économique.

Cependant, depuis 2000, les transferts ont peu porté sur les agents municipaux contrairement à l'année 2003 qui verra prochainement, par exemple, la création d'une police municipale intercommunale.

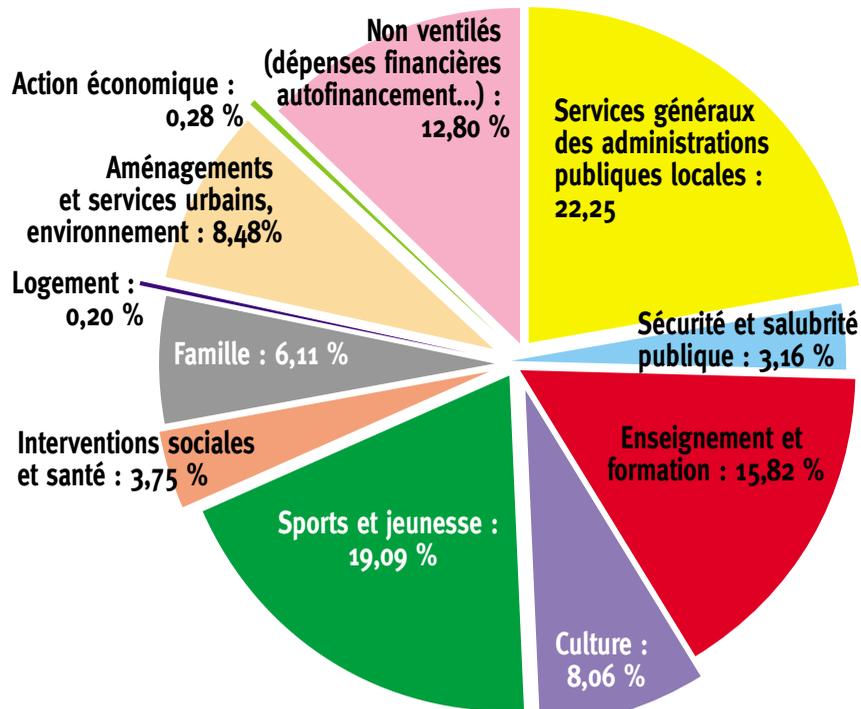
D'autres transferts, à l'étude à l'heure actuelle, sont également prévus dans les années à venir ; notamment dans le contexte d'un passage à une communauté d'agglomération en 2004.

Le taux de la taxe professionnelle est voté depuis 2001 par la communauté de communes Val-et-Forêt. Pour 2003, ce taux a été fixé à 16,41 %. Il est identique à celui de 2002.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement recouvrent une notion très vaste. Il s'agit tant de la rémunération des agents locaux qui assurent des missions de services publics (éducation, animation de la jeunesse, garde d'enfants, social, entretien de la voirie, fleurissement...) que tous les paiements des dépenses d'énergies (comme le chauffage et l'électricité des établissements scolaires) ou encore les subventions versées aux associations ermontoises ou celles versées au Centre Communal d'Action Sociale. Pour l'année 2003, toutes ces dépenses représenteront 28 580 123 €.

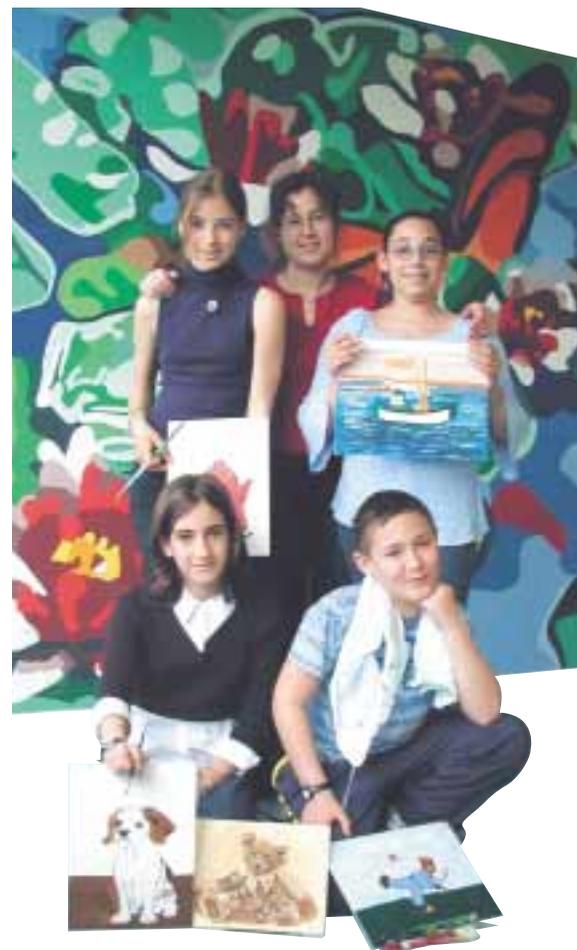
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Pour financer l'ensemble de ces projets, les recettes de la section fonctionnement proviennent : des contributions directes (33,91 %), des dotations (35,17 %), des produits des services délégués (0,92 %), des usagers (7,32 %), des autres impôts et taxes (13,59 %) et des autres recettes (9,09 %).

Investir pour demain

La Ville poursuit son programme d'investissement engagé depuis maintenant plusieurs années. Chaque année est consacrée à l'investissement d'une grande structure. En 2003, c'est sur l'Espace Jeunes Guérin Drouet - dont une partie est financée à 30 % par le conseil général, à 27 % par le conseil régional et à 14 % par l'Etat - que porteront les efforts financiers. Cet espace accueillera le Service municipal Jeunesse, le Centre d'Information et d'Orientation et la Mission Locale afin de centraliser une offre globale de services en direction des jeunes en matière d'insertion et de loisirs. L'année prochaine, le gymnase Saint-Exupéry - financé à 50 % par le conseil général - sera reconstruit et en 2005, les travaux du nouveau commissariat de police, dont les études de réalisation débutent cette année, pourront commencer.



Outre ces grands programmes qui mobilisent les moyens financiers et humains de la commune, les investissements porteront également sur le secteur de l'Education avec la poursuite de l'équipement en mobilier et matériel informatique des établissements scolaires. Par ailleurs, la réalisation de travaux de sécurisation des bâtiments (comme la mise en conformité électrique) vont continuer. Autres travaux liés à la sécurisation des lieux, ceux du théâtre Pierre Fresnay, des deux centres socio-culturels et des quatre gymnases.

La voirie, les espaces verts et l'éclairage public feront également l'objet de financement avec notamment la réfection des trottoirs et chaussées, la poursuite des plantations d'arbres et la réhabilitation du parc Beaulieu. Coté assainissement, la Ville a mené en 2001 et 2002 un diagnostic dont les résultats nécessitent la réalisation de travaux de réfection. Pour cette année, les travaux urgents seront pris en charge et parallèlement une réflexion d'investissement pluriannuelle sera menée.



Parc Beaulieu

Les budgets annexes

Les budgets communaux sont constitués de différents budgets dont, pour Ermont, les budgets annexes des théâtres et de l'assainissement.

Ceux-ci disposent de leur propre budget de fonctionnement et d'investissement :

- le budget annexe des théâtre s'équilibre à 913 365 € soit 905 865 € en fonctionnement et 7 500 € en investissement ;
- le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 1 310 000 € soit 310 000 € en exploitation et 1 000 000 € en investissement.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 100 EUROS EN 2003



Différentes recettes permettent de financer ces actions. Il s'agit des subventions d'équipement versées à la Ville (10,92 %), du remboursement de la TVA sur les dépenses d'équipements de l'année 2001 (6,41 %), des emprunts (60,84 %), de l'autofinancement de la ville (14,61 %) ou d'autres recettes (7,22 %).